

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES – PAYS DE LA LOIRE



APPEL À PROJETS
Résidence de journaliste
De mars à mai 2022

Date limite dépôt des dossiers : 23/01/2022

Cahier des charges

À l'initiative et avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de La Loire, la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts souhaite accueillir une résidence de journaliste à des fins de médiation, d'éducation aux médias, à l'information, à la liberté d'expression et au numérique. Le projet fait l'objet d'un appel à candidatures de professionnels des médias et de l'information.

1. LA RÉSIDENCE DE JOURNALISTE : OBJECTIFS ET ATTENDUS

Depuis 2015, notamment dans le cadre des décisions du Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté, le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias et au numérique un axe fort de sa politique. Dans ce contexte, la DRAC des Pays de la Loire initie des dynamiques autour des résidences de journaliste sur les territoires.

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est ainsi de favoriser l'éducation aux médias et au numérique sur un territoire, autour d'un professionnel de l'information apportant ainsi une approche complémentaire aux pratiques, des jeunes en particulier.

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE DE JOURNALISTE ?

Accueillir sur un territoire donné un professionnel des médias et de l'information, sur une période longue, en immersion auprès de la population locale, et plus particulièrement auprès des enfants et des jeunes.

- Cette résidence est une résidence de médiation et d'éducation auprès des différents acteurs et publics du territoire.
- La résidence doit se construire en partenariat avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ éducatif, social ou culturel.
- Le journaliste résident pourra se rapprocher des médias de proximité ou des médias professionnels intéressés (locaux ou nationaux), afin d'inclure le projet dans une dynamique territoriale.
- Cette résidence s'adresse à des journalistes professionnels (journaliste en free-lance ou journaliste intégré dans une rédaction), disposant idéalement d'une carte de presse, et peut concerner tout type de médias/supports : presse écrite ou web, radio, vidéo, bande-dessinée, documentaire...

Objectifs

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage
- Faire découvrir la profession de journaliste et ses problématiques actuelles
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique

ATTENDUS DE LA RESIDENCE

Les projets conçus par le ou la journaliste pourront prendre diverses formes, mais ils devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Actions éducatives diverses en direction des enfants et des jeunes
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants
- Diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences, débats, échanges, workshops en vue de productions éditoriales
- En fonction du profil du journaliste, cette résidence de journaliste pourra se construire avec les écoles et acteurs du territoire en lien avec des acteurs locaux de l'éducation aux médias.

PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

- Publics jeunes du territoire sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Encadrants des jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, familles ...
- Tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE POUR LA RESIDENCE DE LA CDC

- **Durée de la mission** : 2 mois minimum d'un équivalent temps plein
- **Temps de l'avant** (rencontre avec les acteurs du territoire) **et de l'après résidence** à mettre en place
- **Temps de restitution** : la restitution est envisagée en fin de résidence avec à la fois le public scolaire et le grand public. Le ou la journaliste devra être présent(e) à ces dates.

Conditions financières :

Le budget disponible, pour le coût total employeur de la présence journalistique - rémunération du journaliste résident, toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises - est de 8 000 euros, selon les temps de résidence retenus. C'est la contribution du ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et de la collectivité.

Les frais de déplacement sur le territoire de mission et un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence sont pris en charge par la Communauté de Communes Océan-

Marais de Monts. La collectivité prendra également à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire, cela pourra prendre la forme d'une mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée.

Les repas restent à la charge du journaliste résident.

Le journaliste résident doit être autonome pour ses déplacements, il dispose pour ce faire d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité.

Thématiques :

Une attention particulière dans la sélection du journaliste sera apportée dès lors que celui-ci souhaiterait travailler sur les thématiques suivantes :

- La réalisation d'un contenu audiovisuel, radiophonique ou de presse écrite
- La citoyenneté numérique et la désinformation (infox)

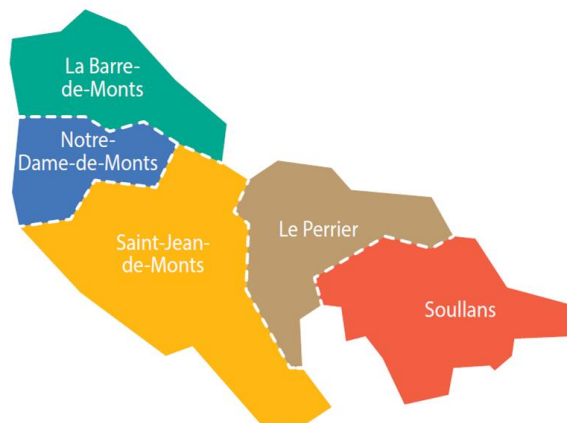
Conditions générales :

- **Cadre juridique** - Un contrat spécifiant les engagements respectifs de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts et du journaliste accueilli sera établi. Le journaliste retenu devra disposer d'un numéro SIRET ou d'une structure administrative porteuse afin de percevoir sa rémunération.
- **Lieux** - Les actions menées par le journaliste en résidence auront lieu sur le territoire de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts.
- **Hébergement** – Un hébergement sera mis à la disposition du journaliste si cela est nécessaire.

2. CADRE OPÉRATIONNEL – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Océan-MARAIS DE MONTS (85)

NOTE DE CONTEXTE

Un territoire intercommunal regroupant 5 communes.



La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts a été créée en 1993, située sur le littoral vendéen, elle associe les communes de Saint-Jean-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts, La Barre-de-Monts, Le Perrier et Soullans. La population du territoire Océan-Marais de Monts ne cesse de croître. En 45 ans, on assiste à une progression de plus de 60%, pour atteindre **19.104 habitants à l'année en 2019** et 32 913 habitants secondaires. On projette **21230 habitants permanents à l'horizon 2022**. On observe également un

vieillessement prononcé de la population (38,1% de la population a plus de 60 ans, dont 14,5% ayant plus de 75 ans).

La particularité de ce territoire réside dans sa situation géographique sur le littoral. Les équipements, les services et les aménagements réalisés par la collectivité sont dimensionnés pour accueillir une population touristique de plus de 200 000 personnes l'été. La présence d'espaces naturels sensibles composés de forêt et de marais (près de 80% sur une superficie de 185km²) est aussi un défi pour la collectivité qui doit allier préservation et attractivité du territoire dans sa gestion quotidienne.

Les autres enjeux du territoire sont l'équilibre démographique, la vie à l'année et le soutien des personnes fragilisées et notamment âgées.

50% de l'économie est issue du tourisme, on recense 2598 entreprises sur le territoire en 2016, soit une augmentation de + 25% depuis 2010.

La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts est la deuxième intercommunalité de Vendée en termes de densité artisanale.

Contexte contractuel récent

Depuis juillet 2019, la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts est engagée dans une démarche de contractualisation avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et l'Education Nationale.

Un CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) a été validé avec notamment pour enjeux de conforter une politique d'éducation artistique et culturelle, de permettre au plus grand nombre d'appréhender le processus de création des œuvres et de contribuer au développement culturel et artistique du territoire dans l'ensemble des champs du patrimoine et de la création en inscrivant le projet dans une dynamique locale (communale et intercommunale) et participative.

ATTENDUS SPÉCIFIQUES

Thématiques de travail

La mission se déroulera entre mars à mai 2022.

La résidence de journaliste s'inscrit pleinement dans les objectifs généraux des résidences de territoire : menées à des fins d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, elles visent également à associer différents acteurs du territoire et à créer du lien avec les habitants.

- Actions éducatives en direction des enfants et des jeunes.
Une attention particulière sera portée aux jeunes et aux outils numériques.
Des actions seront également être menées dans des structures du secteur de l'emploi et de l'insertion (Mission locale, Service Emploi...)
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants : enseignants, éducateurs socio-culturels, travailleurs sociaux...
- Diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences, débats, échanges, workshops en vue de productions éditoriales.
Des interactions avec les autres manifestations de la saison culturelle seront favorisées : programme d'animation dans les bibliothèques, spectacles, festivals...
- Une co-construction du parcours d'EAC avec les acteurs de l'association d'éducation aux médias les Pieds dans le Paf est envisageable en fonction du profil du journaliste retenu.

Structures présentes sur le territoire, dans le champ culturel, social et éducatif, auprès desquelles/avec lesquelles des actions pourront être mises en œuvre :

- 15 écoles élémentaires
- 2 collèges
- 4 espaces jeunes
- 1 épicerie sociale « La Passerelle »
- 1 centre socio-culturel : accueil de loisir, secteur jeunesse, animations familles, ateliers artistiques...
- 1 foyer des jeunes travailleurs
- 1 Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal : Vibrato
- Structures du secteur emploi / insertion (permanence Mission Locale)
- 5 médiathèques/bibliothèques qui fonctionnent en réseau via la Communauté de Communes
- 1 Musée numérique : une Micro Folie basée à Saint-Jean-de-Monts
- Sites patrimoniaux intercommunaux

3. ELIGIBILITÉ ET SÉLECTION

Si vous êtes journaliste professionnel(le) exerçant sur le territoire national désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation aux médias, vous êtes invité(e) à envoyer votre candidature dûment accompagnée des pièces complémentaires.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre
- Un curriculum vitae
- Les périodes possibles de présence
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc.).

Le comité de sélection sera composé de représentants :

- de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts
- de la DRAC Pays de la Loire
- de l'Éducation Nationale (DSDEN 85, CLEMI)
- de professionnels des médias

5. CALENDRIER PREVISIONNEL

Décembre 2021 : lancement de l'appel à résidence

23 janvier 2022 : date limite de dépôt des dossiers

Entre le 26 janvier et le 4 février 2022 : audition des candidats présélectionnés

Février 2022 : création du projet avec les partenaires associés

Mars 2022 : début de la résidence

Fin mai 2022 : fin de la résidence avec restitution et bilan

Les dossiers doivent être adressés par e-mail avant le 23 janvier 2022 dernier délai, aux adresses suivantes : stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr et accueil@omdm.fr

Direction régionale des affaires culturelles

DRAC Pays de la Loire
Service Territoires et Publics
1, rue Stanislas Baudry
44000 NANTES
stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr



Communauté de Communes Océan-Marais de Monts

Communauté de Communes Océan-Marais
de Monts - Pôle Culture
46, Place de la Paix
85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS
accueil@omdm.fr

